

Condiciones generales de venta

- 1- La oferta tendrá una validez de 15 días desde la fecha de emisión. Se considerará caduca cualquier oferta sin fecha.
- 2- Cuando el cliente acepta la oferta, también acepta las condiciones de venta referenciadas a continuación. Cualquier acuerdo complementario debe estar confirmado por escrito y por ambas partes. Los pedidos deben pasarse por escrito y especificando el artículo que se requiere, indicando la referencia de forma clara. No será válida la denominación «como la última vez».
- 3- Los plazos de entregas dados son a título indicativo. Pueden existir retrasos eventuales a causa demoras de proveedores en entrega de materias primas, o rechazo de calidad. En este caso, no se podrá anular el pedido o reclamar daños e intereses. En caso de daños ocasionados por el transporte, el destinatario debe resolver el problema directamente con la empresa de transporte.
- 4- Las facturas deben pagarse en el plazo indicado en la misma. Cualquier deducción injustificada será refacturada. En caso de retraso en el pago, EXPALUM dejará de suministrar materiales pendientes y facturará intereses por la demora. Los contratos están sujetos a la cláusula de subidas y bajadas de las materias primas. La mercancía liberada será propiedad de EXPALUM hasta que se realice el pago integral de la factura.
- 5- EXPALUM da garantía de la conformidad de la mercancía liberada y de la conformidad de su uso expresamente especificado por escrito por el cliente. El proveedor no se hace responsable de los usos no especificados y de un uso inadecuado o imprevisible del material. La calidad del lacado se referencia a la norma EN 13523.
- 6- El autor del pedido debe controlar la mercancía en el momento en el que la recibe. Debe verificar sus propiedades, la cantidad y el color correspondiente. Las reclamaciones por defectos que se detectan antes de la instalación solo se podrán realizar antes del uso de la mercancía y durante los 15 días siguientes a la recepción del material. La reclamación deberá ser notificada por escrito explicando detalladamente el defecto, así como el número de lote y de factura. En caso de que EXPALUM acepte la recogida del material, el mismo deberá ser entregado en las mismas condiciones (estado, embalaje...) que recibió el material. Si cualesquiera de estos puntos no se cumplen, EXPALUM considerará que la mercancía está en buen estado y ha sido aceptada por el cliente. En ningún caso una reclamación será motivo para no realizar el pago de la mercancía.
- 7- En caso de disputa se aplicará el derecho español y en caso de juicio, el lugar de ejecución será en España.

Sales conditions

- 1- Offers will be valid during 15 days from the offer's date. Offers that does not include any date will be considered as expired.
- 2- Accepting the offer, our customer will also accept the sales conditions explained below. Any modification of this conditions must be written and signed by EXPALUM and his customer. Orders must be written, and our customer must specify the reference of the article clearly. "Like the last time" won't be accepted.
- 3- Delivery time are indicative. Punctual delays can happen because of late raw material supply or quality rejection. In this case, the offer cannot be cancelled, or any damage or interest cannot be claim. All transport damages must be solved with the transport company.
- 4- Invoices must be paid under the conditions indicated in it. Any unjustified reduction will be recharged. Delays in the payment will stop all the remaining orders and EXPALUM will have the right to sanction the customer. Prices are conditioned by the raw material fluctuations. The merchandise will be EXPALUM's property until the total payment of the invoice is paid.
- 5- EXPALUM guarantee the merchandise sold if the product is used correctly. The customer must agree in writing the final use of the product. The supplier is not responsible of non-specified uses or inadequate uses of the material. Coating quality is reference to the norm EN13523.
- 6- The customer should control the merchandise when receiving it. Properties, quantity and color must be checked. Problems detectable before using the material will be claim during the 15 days after the reception. The claim must be written and must include details about the problem and the invoice number and the product lot. If EXPALUM accepts the material refund, the merchandise must be sent in the same conditions that the customer received it (state, packaging...). If any of these points is not compliment, EXPALUM will consider that the customer has accepted the merchandise. A claim will never be a reason of nonpayment.
- 7- In case of conflict, Spanish law will be applied, and the execution place will be Spain.

Conditions générales de vente

- 1- Une offre sera valable pendant 15 jours dès la date d'émission. L'absence d'une date dans l'offre rend toute offre caduque.
- 2- Toute commande est acceptée et exécutée par le fournisseur (EXPALUM) sur la base des conditions de vente référencées ci-dessous. En passant leurs commandes, les clients acceptent lesdites conditions. Tout accord complémentaire oral doit être confirmé par écrit pour qu'une obligation puisse valablement en découler pour le fournisseur. Les commandes doivent normalement être passées par écrit, avec désignation exacte de l'article dans la mesure où elle est connue. La mention « comme la dernière fois » n'a aucun caractère contractuel.
- 3- Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. On peut avoir des retards éventuels à cause de retards dans l'approvisionnement des matières premières ou des non conformités. Dans ce cas, le client ne pourra pas annuler sa commande ou réclamer des dommages et intérêts. En cas de dommages occasionnés pendant le transport (tels que perte, bris...), le destinataire doit faire valoir ses droits auprès de l'entreprise de transport concernée.
- 4- Les factures sont à payer dans les conditions accordées avec EXPALUM qui apparaissent sur la facture. Tout déduction injustifiée sera refacturée. En cas de retard de paiement, toutes les commandes en cours seront arrêtées et EXPALUM sera en droit de facturer des intérêts moratoires. Les contrats sont soumis à la clause hausse-baisse. Tout renchérissement et toute diminution du coût de la marchandise, consécutif à des augmentations ou des baisses de prix des matières premières et des frais pendant la durée du contrat peuvent être mis à la charge ou au bénéfice du client. Les marchandises livrées restent la propriété de notre société jusqu'au paiement intégral du prix convenu.
- 5- EXPALUM se porte garant de la composition spécifique de la marchandise livrée et de sa conformité à l'usage expressément spécifié par écrit auquel le client la destine. Le fournisseur est dégagé de toute autre responsabilité, en particulier de celle découlant du traitement ultérieur de la marchandise et du résultat des travaux conséquents, de la mise en œuvre de la marchandise sur des supports différents que ceux qui avaient été agréés, de l'utilisation de la marchandise dans un but inconnu du fournisseur ou pour lui imprévisible. La qualité du laquage est référencée à la norme EN 13523.
- 6- L'auteur de la commande doit contrôler la marchandise dès sa réception et vérifier si les propriétés, la quantité et la teinte correspondent au contrat. Les réclamations pour défauts immédiatement décelables par un contrôle effectué dans les règles de l'art ne peuvent être effectuées qu'avant l'utilisation de la marchandise et au plus tard 15 jours après sa réception, et ce par écrit, accompagnées de la désignation exacte du défaut et du numéro de lot et facture. Si EXPALUM accepte reprendre la marchandise, cela devrait être envoyé dans les mêmes conditions de livraison qu'elles ont été envoyées. Si le client néglige les conditions dessus, la marchandise livrée est considérée comme acceptée, dans la mesure où il ne s'agit pas de défauts qui n'étaient pas décelables lors du contrôle de réception. Les réclamations que le client pourrait être amené à faire ne le dispensent pas de l'obligation de paiement.
- 7- Pour ce qui est des droits et des obligations de chacun des partis, Espagne, siège du fournisseur, est le lieu d'exécution et le for judiciaire. Le droit espagnol est applicable.